

ONZE VERTEGENWOORDIGERS-NOS REPRÉSENTANTS

Kabinet van de Vice-Eerste Minister en Minister van Economische zaken- Cabinet du Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires économiques

- Steve Sartor
- Jean-Jacques Surny

FSMA

- Steve Sartor
- Jean-Jacques Surny

PORTIMA

Raad van Bestuur-Conseil d'Administration

- Patrick Dierickx
- Jean-Jacques Surny (plaatsvervanger-suppléant)

Gemengde productiviteitscommissie-Commission mixte de productivité (Assuralia)

- Jean-Jacques Surny
- Jan D'Hondt (plaatsvervanger-suppléant)

Federale overheidsdienst Werkgelegenheid, Arbeid en Sociaal Overleg-Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale

Paritair comité voor de makelarij en verzekeringsagentschappen (commissie 307)-Commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances

Effectif

- Jean-Jacques Surny
- Annick Janssen
- Kari Vankeirsbilck

Suppléants

- Patricia Pace
- Danielle Innocent
- Kathleen Hautekiet

Raad van Bestuur van het Paritair Fonds voor Bestaanszekerheid (CEPOM)-Conseil d'Administration du Fonds d'existence paritaire

- Jean-Jacques Surny (01-01-2019)

Raad van bestuur Ombudsdienst verzekeringen-Ombudsman Assurances Conseil d'Administration

- Jean-Jacques Surny

BIPAR

- Jean-Jacques Surny

Commissie voor Verzekeringen-Commission des Assurances

- Jean-Jacques Surny (plaatsvervanger -suppléant)

Sectoraal overleg: bemiddelaarsfederaties/Assuralia-Concertations sectorielles : fédérations d'intermédiaires

- Level I: Steve Sartor, Jean-Jacques Surny
- Level II: Jean-Jacques Surny

Overlegcomité tussen de bemiddelaarsfederaties-Comité de concertation interfédérations d'intermédiaires:

- Jean-Jacques Surny

Hoge Raad voor de Zelfstandigen en de KMO-Conseil Supérieur des Indépendants et des PME

- Jean-Jacques Surny

Accreditatiecommissie-Commission d'accréditation

- Jean-Jacques Surny

INHOUDSTAFEL-TABLE DES MATIÈRES

P4

Voorwoord

Préface

P5

Wie Zijn Wij?

Qui Sommes-Nous

P6

Raad Van Bestuur-Bureau

Conseil D'Administration-Bureau

P7

Key Figures

BVVM-UPCA

P8

Éditorial

P10

Nos Stakeholders Assuralia

Onze Stakeholders: Assuralia

P11

Nos Stakeholders Ombudsman

Onze Stakeholders: Ombudsman

P12

Nos Stakeholders FSMA

Onze Stakeholders: FSMA

P14

Technische Commissie Leven

P16

Commission Technique:
Affaires Juridiques

P18

Technische Commissie
Financiële Risico's

P20

Commission Technique:
Affaires Sociales

P21

Technische Commissie
Transport

P22

Overzicht Technische Commissies
Aperçu Commissions Techniques

VOORWOORD



Mijn eerste jaar als Voorzitter werd grotendeels bepaald door een ongekende crisis. Ook al heeft dit betrekking op 2020 toch is het niet mogelijk het hier niet over te hebben. COVID-19 heeft niet alleen onze onderlinge interactie drastisch gewijzigd, maar ook de manier van werken in een steeds complexere wereld.

Toch kan een crisis opportuniteiten bieden of zoals Winston Churchill ooit zei : "Never let a good crisis go to waste".

Heel wat klanten hebben tijdens deze crisis beroep kunnen doen op hun professionele tussenpersoon die tijd noch moeite heeft gespaard om in de mate van het mogelijke oplossingen te vinden. Wij hebben spijtig genoeg moeten vaststellen dat, in tegenstelling tot andere sectoren, verzekeraars minder flexibel zijn geweest vooral in het segment ondernemingen. Niettemin blijven we de overtuiging hebben dat elke stakeholder in het debat verantwoordelijkheid draagt en koesteren we de hoop dat we op termijn een éénduidig antwoord zullen kunnen geven op de vele vragen van klanten.

Ook al gaat er bijzonder veel aandacht naar deze crisis, toch blijft de BREXIT een hot item binnen de verzekeringswereld. Brussel is intussen een beetje London geworden voor de vele brokers, underwriters en verzekeraars die het kanaal hebben overgestoken. Als federatie proberen we hierin een actieve rol te spelen. Bewijs hiervan is de Londense brokers die lid zijn geworden.

2019 zal vooral herinnerd worden als het jaar waarin de markt harder is geworden. Een trend die al jaren geleden werd voorspeld, maar pas dit jaar effectief voelbaar was.

De focus van verzekeraars, niet onlogisch, lag vooral op rentabiliteit, solvabiliteit en segmentatie in tegenstelling tot de jaren voorheen waar groei en, mede door de markt geïnitieerd, prijs het enig zaligmakende waren. Deze tendens wordt natuurlijk niet op enthousiasme onthaald door onze klanten, maar biedt wel perspectief om het thema "risk management" hoog op de agenda te plaatsen. De waarde van een "broker" bleek hierdoor meer dan ooit een zegen te zijn voor vele ondernemingen.

In 2019 hebben we als federatie de beslissing genomen om zwaar in te zetten op enerzijds de "jongeren" om vooral de attractiviteit van het beroep te verhogen en anderzijds ons imago tegenover het grote publiek, maar dan specifiek ten opzichte van de ondernemingen, overheid, media en academische wereld. De omstandigheden waren ons echter niet gunstig gezind (cfr. COVID-19) wat niet betekent dat we stil hebben gezeten. Daarenboven hebben we de laatste maanden heel wat tijd besteed aan het verbeteren en versterken van de relaties met onze zusterfederaties alsook BIPAR aangezien onze belangen op vele vlakken identiek zijn. Onze federatie bestaat uit de voornaamste spelers uit de sector, maar we blijven beschikbaar voor partijen die ons nog niet hebben gevonden.

Tot slot wil ik de Raad van Bestuur en onze leden graag van harte bedanken voor niet alleen het vertrouwen maar ook, en vooral, hun input en samenhang. Niets zou echter mogelijk zijn zonder ons BVVM-team waarvoor dank. Veel leesgenot en vooral een goede gezondheid !

Steve Sartor
Voorzitter BVVM

AVANT-PROPOS



Ma première année comme président aura été largement marquée par une crise sans précédent. Même si cela concerne l'année 2020, il est tout bonnement impossible de ne pas en parler. COVID-19 a non seulement changé radicalement la façon dont nous interagissons les uns avec les autres, mais aussi notre façon de travailler dans un monde de plus en plus complexe.

Cependant, une crise peut également offrir des opportunités ou, comme l'a si bien dit Winston Churchill : " Never let a good crisis go to waste " .

Durant cette crise, de nombreux clients ont toujours pu faire appel à leur intermédiaire professionnel, qui n'a ménagé ni son temps ni ses efforts pour trouver des solutions dans la mesure du possible. Malheureusement, nous avons dû constater que, contrairement à d'autres secteurs, les assureurs ont été moins flexibles, surtout dans le segment des entreprises. Néanmoins, nous restons convaincus que chaque stakeholder dans ce débat détient une part de responsabilité et espérons qu'à terme, nous serons en mesure de fournir une réponse sans ambiguïté aux nombreuses questions des clients.

En dépit de l'attention portée à cette crise, force est de constater que le BREXIT reste également un sujet brûlant dans le monde de l'assurance. Entre-temps, Bruxelles est devenue un peu Londres pour les nombreux courtiers, souscripteurs et assureurs qui ont traversé la Manche. En tant que fédération, nous essayons de jouer un rôle actif dans ce domaine. Les courtiers londoniens qui sont devenus membres en sont la preuve.

L'année 2019 restera surtout dans les annales comme celle du durcissement du marché.

Une tendance qui avait été prévue il y a de cela des années, mais qui ne s'est réellement fait sentir que cette année-là. L'attention des assureurs, cela est logique, était principalement axée sur la rentabilité, la solvabilité et la segmentation, contrairement aux années précédentes où la croissance et, en partie initiée par le marché, le prix étaient les seuls facteurs salvateurs. Bien sûr, cette tendance n'a pas été accueillie avec enthousiasme par nos clients, mais elle offre la perspective de mettre le thème de la gestion des risques au premier plan. En conséquence, la valeur d'un "courtier" s'est avérée plus que jamais une bénédiction pour de nombreuses entreprises.

En 2019, nous avons pris la décision, en tant que fédération, de mettre fortement l'accent sur les "jeunes", d'une part pour accroître l'attractivité de la profession et d'autre part pour améliorer notre image auprès du grand public, mais plus particulièrement auprès des entreprises, du gouvernement, des médias et du monde universitaire. Cependant, les circonstances ne nous ont pas été favorables (cfr. COVID-19), ce qui ne signifie pas que nous sommes restés les bras croisés. En outre, nous avons passé beaucoup de temps ces derniers mois à améliorer et à renforcer nos relations avec nos fédérations sœurs ainsi qu'avec le BIPAR, car nos priorités sont identiques dans de nombreux domaines. Notre fédération est composée des principaux acteurs du secteur, mais nous restons à la disposition des parties qui ne nous auraient pas encore trouvés.

Enfin, je tiens à remercier le conseil d'administration et nos membres pour leur confiance mais aussi et surtout pour leur contribution et leur solidarité. Cependant, rien n'aurait été possible sans notre équipe du secrétariat de l'UPCA, que nous remercions vivement.

Bonne lecture et prenez soin de vous !

Steve Sartor
Président de L'UPCA

WIE ZIJN WIJ?-QUI SOMMES-NOUS ?

De BVVM vertegenwoordigt, verdedigt en valoriseert de rol en de belangen van de (her)verzekeringmakelaars in België. De BVVM streeft die objectieven na in nauwe samenwerking met haar zusterorganisaties FVF en FEPRABEL.

De drie federaties maken bovendien deel uit van de BIPAR, de woordvoerder van onze activiteitensector bij de Europese instanties.

De leden van de BVVM zijn rechtspersonen waarvan de verzekerings- en herverzekeringsactiviteiten zich vooral richten op de bedrijfswereld. Hun cliënteel situeert zich vooral:

- in de industrie;
- in de dienstverlenende bedrijven;
- in de (para)publieke instellingen en organisaties;
- bij de handelaars en vrije beroepen;
- bij aankoopgroepen (affiniteiten).
- Bij “particulieren” bij sommige van onze leden

Ons aanbod is zeer breed en divers (advies, het plaatsen en beheren van risico's, risk management, preventie...) en omvat de verzekeringstakken Leven (employee benefits) en Niet-leven (zowel marine als non-marine).

Les clients bénéficient des ressources compétentes de nos membres partout sur notre marché domestique voire sur tous les continents grâce à leurs propres réseaux ou aux réseaux internationaux auxquels ils sont intégrés.

La valeur ajoutée du courtage en général et de nos membres en particulier s'accroît d'année en année. Rappelons qu'elle se situe aux trois échelons clés de leurs activités :

- le conseil : il s'agit de concevoir et d'apporter des solutions innovantes, compétitives, répondant aux besoins des clients.
- le placement : permet de diminuer les frais de recherche de la contrepartie, de réduire l'incertitude entre assurés et porteurs des risques, de corriger l'asymétrie du pouvoir de négociation.
- la gestion : suit au plus près les changements survenant au cours de la vie du contrat et implique un appui efficace en cas de sinistre.



RAAD VAN BESTUUR-CONSEIL D'ADMINISTRATION- BUREAU

Raad van Bestuur-Conseil d'Administration

Steve Sartor, Voorzitter

Chief Executive Officer Concordia

Henri Steyaert, Vice-Voorzitter

Chief Executive Officer Marsh

Pedro Matthynssens

Chief Executive Officer Vanbreda Risk & Benefits

Dirk Van Liempt

Chief Executive Officer ADD

Philip Alliet

Chief Executive Officer AON

Henri Steyaert

Chief Executive Officer Marsh

Bartel Janssens

Chief Executive Officer Agallis

Peter Callant

Chief Executive Officer Callant Verzekeringen

Jean-Jacques Surny

Secrétaire Général BVVM-UPCA

Secretariaat

Secrétaire-Général: Jean-Jacques Surny

Communication Officer: Stanley Berenboom

L'année de toutes les attentes

L'année 2018 aura à nouveau été une année bien remplie

La transposition de la Directive Européenne sur la Distribution d'Assurance européennes dite « DDA ou IDD »

Après de nombreux contacts tous azimuts, tantôt du côté de notre autorité de contrôle, la FSMA, tantôt du côté du ministère voire des relais politiques, après avoir pris bien du retard sur le planning officiel annoncé (transposition 1er juillet 2018 – entrée en vigueur : 1er octobre 2018), c'est donc fait, la loi du 6 décembre 2018, publiée le 18 décembre et entrée en vigueur le 28 décembre 2018 et qui d'emblée :

- Adapte la partie 6 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances
- Abroge la loi du 2 août 2002, règles de conduites
- Abroge les AR N1 et N2

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, restent encore à paraître :

- Un Arrêté Royal concernant les conditions d'inscription et les connaissances professionnelles
- Une nouvelle mouture de la Circulaire de la FSMA (2015-14)
- Une nouvelle version du Règlement « Coûts et Frais »
- Un code de conduite sectoriel concernant les « non-monetary inducements »

Pour rappel les trois règlements européens concernant IPID (fiche produits non-vie) , POG (surveillance et gouvernance des produits) et IBIP (produits d'investissement fondés sur l'assurance) sont eux directement applicables dans notre droit.

Quels sont les grands changements ?

Impossible d'évoquer tout dans cette note mais en gros, les plus importantes :

- Diminution des informations précontractuelles
- Suppression des rapports adéquats en non-vie
- Information sur la rémunération dorénavant limitée à la nature de celle-ci (commissions, honoraires, mixte) et plus sur son montant
- Consécration de l'obligation des assureurs de mettre à disposition des intermédiaires toutes informations dont ils ont besoin pour répondre à leurs obligations
- Diminution des pouvoirs au Roi (Via Arrêtés Royaux) et donc obligation de passer au parlement pour tout alourdissement des obligations.

Nous vivions déjà sous l'ère de la législation AssurMIFID et tant des nouveautés que des changements apparaissent dont les principaux sont :

- Nouveau statut d'intermédiaire à titre accessoire
- Sous agents exclusif : pour un seul intermédiaire
- Procédure internes en matière de réclamation
- Dirigeant effectif de facto responsable de distribution : obligation de connaissances professionnelles
- Changement dans l'évaluation des connaissances professionnelles tant de base (examen) voire recyclage régulier et étendu aux PCP's
- Introduction des notions de clients professionnels et clients détails à conjuguer avec Grands Risques. Définition à venir via Arrêté Royal.
- Introduction du 2° pilier dans la législation (exclue de AssurMifID)

GDPR :

De ce côté, c'est surtout à la Commissions des Assurances que les discussions ont été menées.

L'objectif était assez simple : pourquoi ne pas simplifier un petit peu les choses en termes de formalisme quand il s'agit d'utiliser des informations personnelles en matière de santé, exclusivement pour pouvoir jouer notre rôle tant lors de la souscription que lors de la gestion d'un sinistre, sans aucun allègement s'agissant des obligations en termes de la protection des données collectées et ce comme beaucoup d'autres pas européens l'ont prévu explicitement dans leur législation.

L'avis de la Commission des Assurances a été rendu au ministre ouvrant quelques latitudes, en attendant ce qu'un prochain ministre pourra en penser.

Blanchiment des capitaux et Financement du Terrorisme

L'année 2018 aura été soutenue par une campagne d'information, d'entrevues et de suivi très soutenu par la FSMA.

Outre l' « analyse globale » des risques attendue avant l'été dernier, le remplissage du questionnaire FIMIS par tous les intermédiaire début de l'automne, c'est surtout une campagne d'inspection qui aura pu retenir notre attention.

Plusieurs membres de l'UPCA ont été invité à une inspection approfondie portant essentiellement sur l'AML mais aussi sur les conditions d'inscription via l'utilisation exclusive du Tool Adhoc « CABRIO » développé par notre autorité de contrôle.

Les premiers rapports individuels devraient être adressés aux intermédiaires concernés dans les prochaines semaines.

La FSMA nous annonçant un rapport plus global des constatations faites lors de ses inspections dans les prochains mois.

Conclusions :

Une année qui se termine en annonce une autre ! Outre le suivi et l'accompagnement de nos membres dans l'implémentation pratique des nouvelles dispositions légales, l'UPCA s'engagera également dans d'autres initiatives notamment celles destinées à accroître la notoriété et l'attractivité de notre profession auprès des nouveaux talents.

Jean-Jacques Surny,
Secrétaire-Général UPCA-BVVM



OPERATIONS	ENCAISSEMENTS (en millions d'euros)		CROISSANCE NOMINALE (en %)	
	2018	2019 (est.)	2017-2018	2018-2019(est.)
Total non-vie et vie	28 288	29 529	4,4%	4,4%
Total vie	15 880	16 681	5,8%	5,0%
Vie individuelle	10 101	10 829	4,1%	7,2%
Taux garanti (Branche 21-22)	6 441	7 165	3,7%	11,2%
Fonds d'investissements (Branche23)	3 144	2 994	3,0%	-4,8%
Capitalisation (Branche 26)	516	671	18,2%	29,9%
Vie groupe	5 779	5 852	9,0%	1,3%
Taux garanti (Branche 21)	5 362	5 507	6,4%	2,7%
Fonds d'investissements (Branche23)	417	345	60,4%	-17,4%
Non-vie	12 408	12 849	2,7%	3,5%
Accidents, hors AT	403	423	0,9%	4,8%
Accidents du travail (AT)	1 101	1 143	2,5%	3,8%
Maladie	1 746	1 817	5,5%	4,0%
Automobile	3 808	3 871	0,9%	1,7%
Incendie	2 983	3 130	2,9%	4,9%
RC Générale	1 009	1 062	5,1%	5,3%
Autres opérations non-vie	1 358	1 403	2,6%	3,3%

Il est intéressant de constater la part de primes placées en Belgique des membres de l'UPCA par rapport au total des primes non-vie et vie groupe encaissées par Assuralia. L'UPCA représente à ce stade près de 16,1%.

Het is interessant om het aandeel van de premies in België door BVVM-leden te noteren in vergelijking met de totale schadeverzekeringen voor niet-leven en groepen leven die Assuralia heeft geïnd. De BVVM vertegenwoordigt in dit stadium bijna 16,1%.

1. Une hausse des demandes de 4 % par rapport à 2018

En 2019, l'Ombudsman a reçu 6 726 demandes d'intervention. La plus grande partie de ces demandes concernent les branches d'assurance auto, incendie, vie et soins de santé. En 2019, le consommateur s'est adressé davantage à l'Ombudsman pour obtenir un avis impartial sur une question d'ordre général en assurance (+ 18 %).

2. L'Ombudsman a obtenu une solution dans 60 % des cas analysés

Ce chiffre est en légère hausse par rapport aux années précédentes et s'explique par les nombreuses demandes liées aux retards de gestion qui ont pu être résolues rapidement.

3. L'accessibilité de l'assureur est toujours plus pointée du doigt

Le manque de communication, l'absence de réponse et les délais de gestion restent les motifs principaux d'insatisfaction du consommateur. À eux seuls, ils représentent 30 % des demandes.

4. Les délais stricts sous le feu des critiques en assurance soins de santé

Le remboursement des frais avant et après une hospitalisation est limité à un délai strict, qui peut être de 30 jours avant et de 90 après l'hospitalisation. Ne faudrait-il pas tenir compte également de la réalité médicale ? La crise liée au coronavirus a déjà entraîné un assouplissement de ces délais chez la plupart des assureurs.

5. Le réchauffement climatique a des répercussions en assurance incendie

La sécheresse des derniers étés a causé une contraction du sol et des fissures dans certains bâtiments. Ces dégâts ne sont pas considérés comme couverts dans la garantie catastrophes naturelles de l'assurance incendie. Ce point ne devra-t-il pas évoluer à l'avenir vu l'augmentation des phénomènes de sécheresse ?

6. Moet de waarborg "strafrechtelijke verdediging" in de rechtsbijstandsverzekering niet worden uitgebreid?

Meer en meer conflicten worden opgelost via alternatieve manieren van geschillenregling. Momenteel zijn de verdedigingskosten voor deze bemiddeling meestal slechts beperkt verzekerd in de rechtsbijstandsverzekering.

7. Opnieuw meer aanvragen over de schuldsaldoverzekering

De afschaffing van de woonbonus leidde tot een grotere toeloop op de immobiliënmarkt en onrechtstreeks op de aanvragen voor de schuldsaldoverzekering. De Ombudsman ontving heel wat vragen rond onder meer de mogelijkheden tot vervanging ervan, de premiezettingen en de omvang het bedrag als deze werd afgekocht.

8. Annulatie, een kwestie van timing

Het ogenblik van de annulatie van de reis is doorslaggevend om de tussenkomst te berekenen van de verzekeraar in de annulatiekosten. Zodra de consument op de hoogte is dat hij niet kan vertrekken, moet de reis worden geannuleerd. Gebeurt dit later, dan kan de verzekeraar zijn tussenkomst beperken.

9. Opnieuw een stijging in de GSM verzekering

In 2019 opnieuw een uitgesproken stijging van het aantal vragen in verband met GSM verzekeringen (+ 77%). Het is voor de consument dikwijls onduidelijk hoe hij zijn contract moet opzeggen. Bij een schadegeval hebben vele vragen betrekking op de weigering tot tussenkomst. Hier stelt de Ombudsman vast dat de contractuele beperkingen onvoldoende gekend zijn door de consument.

10. Aanbeveling: Hou het digitale menselijk!

Verzekeraars ontwikkelen hun digitale tools steeds verder, wat soms voor verwarring kan zorgen bij de consument. Digitale communicatie is soms te geautomatiseerd, te ingewikkeld of onvolledig en houdt niet altijd voldoende rekening met de verlangens en behoeften van de consument.

L'année 2018 aura été l'année de multiples législations et réglementations.

Nous évoquons déjà dans notre éditorial le suivi de l'IDD, du GDPR et de l'AML et ne nous attarderons plus sur ces sujets.

Restent cependant deux éléments à souligner :

1. **Loi du 3 avril 2019 instaurant une nouvelle catégorie d'intermédiaires d'assurance : souscripteurs mandatés :**

Depuis longtemps le souhait avait été exprimé de créer une catégorie spécifique pour les « agents généraux », jusqu'à présent assimilés d'une à des intermédiaires pour les autorités de contrôle et d'autre part à des assureurs pour les intermédiaires !

Le probable Brexit et l'arrivée tout aussi probable de MGA's Londonien sur le marché continental et belge a poussé nos régulateurs et contrôleurs à définir le contenu de cette nouvelle catégorie d'intermédiaire.

La clarté, la transparence, la spécificité, le professionnalisme ont été autant de paramètres pris en considération pour définir le contexte voire les corollaires en termes d'organisation voire d'obligations.



De nombreux contacts ont été entrepris envers la FSMA et un groupe de travail au sein de l'UPCA a été constitué pour bien définir le périmètre de ce genre d'activités voire pour finaliser le texte soumis au parlement et donc finalement voté le 3 avril 2019.

Outre la claire définition des obligations spécifiques liées à cette nouvelle catégorie, liées à :

- Une organisation interne adéquate
- Une obligation d'information des compagnies d'assurance avec lesquelles il dispose de mandats
- L'interdiction de cumul avec une inscription comme intermédiaire classique

il était tout aussi fondamental pour nous de ne pas confondre cette nouvelle catégorie voire englober sous ce statut toutes les délégations ou procurations que des intermédiaires « classiques » avaient déjà négocié pour leurs activités actuelles tant en terme de production que de gestion de sinistre.

Les choses ont été clarifiées avec la FSMA qui nous a confirmé que l'objectif de cette nouvelle loi n'était pas d'interdire à l'avenir les délégations et procurations en cours. Cela étant dit, il appartient à l'intermédiaire pratiquant de « vraies » activités de souscripteur mandaté de le notifier à la FSMA pour **le 10 juillet 2019 au plus tard.**



Ultérieurement il appartient à la FSMA, après analyse du dossier, de recontacter l'intermédiaire pour l'informer des modalités pratiques (création d'une société spécifique en qualité de souscripteur mandaté), du refus ou de la requalification de ces activités.

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, nous essayons de finaliser une approche pragmatique de cette situation pour éviter malentendus ou confusion liés aux délégations ou procurations.

2. **Code de conduite pour les non-monetary inducements :**

En vertu de l'article 22 de la loi du 6 janvier 2018, transposant la directive européenne IDD, instaurant un chapitre 5 dans la partie 6 de la loi du 4 avril 2014, la section 9 introduit un article 287 concernant les « incitations ».

En gros, les organisations représentatives du secteur (Assureurs et Intermédiaires) doivent présenter dans les 6 mois de la publication de la loi, un code de conduite reprenant les règles applicables pour les non-monetary inducements, comprendre voyages et autres.

Depuis un certain temps la FSMA avait fait part de ses soucis en la matière. Le secteur a soumis le code de conduite à la FSMA, amendé pour donner suite à ses observations, pour validation par Arrêté Royal. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le code n'a pas encore été validé par Arrêté Royal (gouvernement en affaires courantes et élections législatives obligent)

Jean-Jacques Surny.
Président de la Commission Technique.



COMMISSION TECHNIQUE: AFFAIRE SOCIALES

L'année 2018 aura été une année plus « calme » en termes de négociations au sein de la Commission Paritaire 307.

Pour rappel, dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2017-2018, le 10 novembre 2017 nous avons conclu 4 Conventions Collective de Travail portant sur :

Pouvoir d'achat : 2 nouvelles conventions collectives de travail
-Augmentation des barèmes de 8€ : date d'effet 01-01-2018 !
-Flexibilisation du 13^e mois : date effet : immédiat :

Formation : 2 nouvelles conventions collective de travail
-Financement du CEPOM : date d'effet 01-01-2018 et 01-01-2019.
-Effort de formation Loi Peeters : date d'effet 01-02-2017

Au courant de l'année 2018 nous avons donc pu implémenter ces différentes modifications et avons été sollicité pour 3 points :
- Calcul précis des indices de référence pour fixer la date de l'indexation des rémunérations : des rumeurs contradictoires circulaient quant à la date effective de l'indexation au 01-10 ou au 01-11 2018. En accord avec la présidente de notre Commission Paritaire et en concertation avec les représentants du banc syndical, l'indexation des salaires a été confirmée au 01-11-2018.

- D'autre part nous étions sollicité par le ministère de l'emploi concernant le « Jobsdeal » et les métiers en pénurie. Notre point de vue, en accord avec les représentants du banc syndical, a été de demander au ministre de respecter notre autonomie eu égard d'une part à la situation spécifique de notre secteur et d'autre part aux actions déjà entreprise en la matière.

- Enfin et s'agissant de l'article 39ter et l'employabilité, nous avons pris la décision de ne pas conclure de Convention Collective de Travail, le cas échéant à charge de payer une cotisation spéciale. Point de vue confirmé aux représentants du banc syndical.

Conclusions :

Malgré les discussions autour d'un nouvel accord interprofessionnel (AIP) pour 2019/2020, un accord est donc entériné aujourd'hui par le gouvernement et les discussions vont être relancées au sein de la Commission Paritaire 307.

Une première entrevue est fixée au jeudi 13 juin au sein de notre Commission Paritaire pour lancer les discussions et prendre connaissance du cahier de revendication du banc syndical.

Jean-Jacques Surny
Président Commission Technique.



OVERZICHT TECHNISCHE COMMISSIES - APERÇU COMMISSIONS TECHNIQUES

De BVVM heeft een reeks Technische Commissies opgericht om de Raad van Bestuur op de hoogte te brengen van bepaalde ontwikkelingen in hun branche of zelfs om de tussenkomst van de beroepsvereniging te vragen waar dat nodig zou kunnen zijn.

De lijst en de samenstelling van de technische commissies vindt u op onze website via de volgende link :
<http://www.bvvm.be/?q=nl/samenstelling/32>

Arbeidsongevallen :	Geert De Krem
Auto :	Frank Roman
Burgerlijke aansprakelijkheid :	Denis van der Elst
Brand :	
Transport :	
Sociale aangelegenheden :	Jean-Jacques Surny
Leven :	Marc Van Kerckhoven
Europese/juridischeaangelegenheden :	Jean-Jacques Surny
Financiële risico's :	Erik Blankaerts
Herverzekeringen :	Bruno Bogaerts
Systemen, organisatie, procedures :	

L'UPCA a mis en place une série de Commissions Techniques pour informer le conseil d'administration de certains développements dans leur secteur ou même pour demander l'intervention de l'association professionnelle si nécessaire.

La liste et la composition des comités techniques sont disponibles sur notre site internet via le lien suivant:
<http://www.bvvm.be/?q=fr/composition-commissions-techniques0..>

Accidents de travail :	Geert De Krem
Auto :	Frank Roman
Responsabilité civile :	Denis van der Elst
Incendie:	
Transport :	
Affaires sociales:	Jean-Jacques Surny
Vie:	Marc Van Kerckhoven
Questions européennes/juridiques :	Jean-Jacques Surny
Risques financiers :	Erik Blankaerts
Réassurance:	Bruno Bogaerts
Système, organisation, process :	





SECRETARIAT

Jean-Jacques Surny

Secrétaire-Général

e-mail: jean-jacques.surny@bvvm-upca.be

Tél: +32 (0)2 897 54 94

GSM: 00 32 (0) 495.58.39.95

Stanley Berenboom

Communication Officer

e-mail: stanley.berenboom@bvvm-upca.be

Tél: +32 (0)2 897 54 95

<http://www.bvvm.be/>

<http://www.upca.be/>

Avenue Albert-Elisabethlaan 40

B-1200 BRUSSELS



Albert-Elisabethlaan, 40 - B-1200 Brussel -
Tel: 0032-2-737.95.83 - Fax: 0032-2-732.14.18
info@bvvm-upca.be - www.bvvm.be –Ondernemingsnummer 0443.023.249

V.Z.W. opericht volgens de wet van 27 juni 1921,
per onderhandse akte van 15 maart 1990

Avenue Albert-Elisabeth, 40 - B-1200 Bruxelles -
Tél: 0032-2-737.95.83 - Fax: 0032-2-732.14.18
info@bvvm-upca.be- www.upca.be – Numéro d'entreprise 0443.023.249

A.S.B.L. constituée suivant la Loi du 27 juin 1921,
par acte sous seing privé du 15 mars 1990